



## CONVENTION :

### Mise en place et suivi de l'outil numérique à l'école



## 1. CONVENTION

Dans le cadre des aménagements raisonnables en lien avec les besoins spécifiques du jeune, un outil informatique sera utilisé à l'école. Cet outil est essentiel pour alléger la double tâche cognitive chez les jeunes présentant :

- une difficulté d'automatisation du geste graphique,
- des difficultés d'orthographe,
- des difficultés de lecture,
- des difficultés d'attention et d'organisation.

L'utilisation d'un outil numérique est indispensable pour :

- ✓ prendre des notes lisibles,
- ✓ limiter les erreurs orthographiques,
- ✓ bénéficier de l'oralisation des textes et consignes via la synthèse vocale,
- ✓ remettre des travaux/des évaluations/des examens plus propres et plus lisibles à leur enseignant,
- ✓ éviter de perdre des documents car tous sont conservés dans l'outil,
- ✓ ...

Cependant, l'outil numérique n'est pas la solution à toutes les difficultés de l'élève. La mise en place de l'outil est en lien avec des besoins spécifiques déterminés dans le protocole d'aménagements raisonnables.

En fonction des besoins de chaque cours, des pistes et des solutions pour optimiser l'utilisation de l'outil numérique pourront être suggérées.

C'est outil est indispensable pour soutenir l'élève dans sa scolarité. Le retrait de l'outil numérique ne pourra, dès lors, pas être l'objet d'une sanction disciplinaire. Cet outil n'est pas une faveur ni un avantage.

Pour être efficace son utilisation doit être adaptée au cadre scolaire et doit être maîtrisée par l'élève.

Une relation de confiance est indispensable entre l'élève, ses parents et l'équipe éducative. Cette convention a pour objectif d'engager chacun à respecter les règles liées à l'utilisation d'un outil numérique en classe et d'éviter les conflits autour de ce dernier.

L'outil numérique du jeune est :

- une tablette avec un clavier externe obligatoire
- un ordinateur avec un système d'exploitation Windows
- un ordinateur avec un système d'exploitation Mac
- autre :

Si l'élève utilise une synthèse vocale, il s'équipe d'un casque audio.

## 2. Engagement de l'équipe éducative

**L'équipe éducative s'engage à :**

- fournir la version numérique des documents de cours, des évaluations et des examens au format PDF :
  - clé usb
  - mail
  - Smartschool
  - autre : ...

Les manuels scolaires sont à charge des parents via la plateforme Numabib. Le pôle peut aider à faire les démarches si nécessaire.

- accepter l'utilisation de l'outil numérique en classe pour la prise de note, les exercices, les évaluations et les examens car c'est un outil tout aussi essentiel qu'une paire de lunettes.
  
- permettre à l'élève de scanner un document ou le cours d'un camarade, de photographier le tableau ou le journal de classe,... afin d'avoir une version numérique de l'ensemble du cours et des documents.
  
- permettre à l'élève d'avoir accès à une prise électrique pour charger son outil en cours de journée.
  
- permettre, si possible, à l'élève de déposer son outil dans un lieu sûr le temps des récréations et des cours de sport, par exemple, en proposant la possibilité de :
  - déposer l'outil dans le bureau d'un éducateur, au secrétariat,...
  - louer ou de mettre à disposition un casier,
  - autre : ...
  
- Si un accès à internet est nécessaire, il se fera par :
  - un câble Ethernet apporté par l'élève
  - la connexion wifi de l'école
  - par un partage de connexion depuis le smartphone de l'élève.
  
- Réaliser l'impression des documents (travaux et évaluations) via :
  - Clé USB
  - Envoi sur plateforme de l'école
  - Mail au prof
  - Mail au secrétariat
  - Autres :

- Demander de l'aide en cas de difficultés avec l'outil numérique :
  - Référent dans l'école
  - Les pôles
  - Autre

★ Quelques conseils pratico-pratiques : ★

- Pour les évaluations :
  - ✓ Vérifier que l'élève travaille bien sur une session dédiée aux évaluations.
  - ✓ Placer l'élève à l'arrière de la classe/face à la classe si nécessaire afin d'éviter que son écran ne soit visible par d'autres
- Pour les cours :
  - ✓ Si votre cours n'est pas disponible en version PDF, il est possible de le numériser via une imprimante.
  - ✓ L'ORC (océrisation) est une fonction qui permet de rendre le cours lisible par une synthèse vocale.

### 3. Engagement de l'élève

L'élève s'engage à :

- utiliser son outil numérique comme un support scolaire uniquement (pas de réseaux sociaux, jeux, photos, vidéos,...).

Si l'outil est utilisé à d'autres fins (récréatives ou autres), celui-ci doit présenter deux sessions : l'une « privée » à utiliser à la maison, l'autre intitulée « Ecole ». Cette dernière doit être neutre (pas d'affichage de photos personnelles) et utilisée uniquement à des fins scolaires.

- veiller à l'hygiène du clavier et de l'écran car d'autres personnes sont susceptibles de toucher l'ordinateur pour l'aider.
- paramétrer l'outil numérique pour qu'il soit adapté à ses besoins et à sa scolarité.
- être capable d'utiliser ses outils en toute autonomie.
- maîtriser la frappe au clavier grâce à un apprentissage préalable, si la prise de note se fait sur l'ordinateur.
- arriver à l'école avec un outil numérique « chargé » et avec un chargeur.
- garder le caractère confidentiel des cours, documents, évaluations, etc. Ne jamais les diffuser.
- être en possession d'une clé usb nominative par cours où l'outil numérique est utilisé.
- signaler rapidement tout problème lié au projet « outil numérique ».
- être capable de scanner, occasionnellement, en classe les documents fournis en version papier (via une application sur un smartphone ou un scanner portable).
- utiliser le format papier en cas de problème avec l'ordinateur.
- veiller à ne pas déranger l'environnement : matériel silencieux, utilisation d'un casque audio,...
- respecter le contrat de confiance, et comme pour tout élève toute tricherie ou suspicion de tricherie sera sanctionnée.
- organiser sa clé usb : dossier de fichiers et les trier régulièrement.

Il est important de définir les cours où l'ordinateur est ou n'est pas utilisé : **cfr ANNEXE !**

#### 4. Engagement des représentants légaux ou de l'élève s'il est majeur

Les représentant légaux (ou l'élève majeur) s'engagent à :

- équiper l'outil numérique d'un anti-virus performant et mis à jour.
- archiver les dossiers de cours des années précédentes afin qu'ils n'encombrent pas visuellement l'outil numérique.
- fournir un matériel numérique adapté et fonctionnel.
- fournir des clés USB nominatives pour chaque cours où l'outil numérique est utilisé.
- assurer la maintenance/l'entretien du matériel pendant l'année.
- faire le nécessaire en cas de panne du matériel.
- inscrire l'élève sur la plateforme "Numabib" et lui commander les manuels scolaires en format pdf. Si le manuel n'est pas disponible sur la plateforme, les manuels papiers seront scannés par l'élève ou ses parents.
- pratiquer une communication bienveillante envers l'équipe éducative et signaler les difficultés rencontrées.

Il peut-être pertinent de communiquer aux titulaires ou aux éducateurs les codes administrateurs qui bloqueraient éventuellement la gestion de l'ordinateur.

Le matériel numérique est sous l'unique responsabilité de l'élève. Nous vous invitons à l'assurer et à le protéger adéquatement.

**En tout état de cause, l'école ne pourra jamais être tenue pour responsable de ce matériel.**